

L'ABRI D'ESPOIR

GUIDE DE LA RÉSIDANTE

Programme court terme



Le personnel de l'Abri d'Espoir vous souhaite la bienvenue. Nous espérons que votre séjour parmi nous sera enrichissant et qu'il vous sera possible de trouver des solutions à vos difficultés actuelles.

Le présent guide vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre maison. Nous vous demandons de le lire et de le signer.

CODE DE VIE

- ❑ Le respect de soi et des autres résidentes ainsi que des membres du personnel est exigé en tout temps.
- ❑ Aucun acte de violence, que ce soit en paroles ou en gestes, ne sera toléré durant votre séjour. La violence verbale ou physique est une cause de renvoi immédiat.
- ❑ **Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment, à l'exception du fumoir.**
- ❑ La possession et l'usage de drogue ou d'alcool à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Abri, ainsi que la possession d'objets jugés dangereux, (arme, couteau, etc.) pourraient être une cause de renvoi.
- ❑ Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons, à votre arrivée, de nous remettre tous vos médicaments (prescrits ou en vente libre). Les médicaments seront administrés tels que prescrits. Il est interdit de vendre, de partager ou de donner vos médicaments.
- ❑ Aucune activité à caractère sexuel n'est permise à l'Abri.
- ❑ Il est strictement défendu d'emprunter ou de prêter de l'argent entre résidentes.

REPAS – NOURRITURE – JOURNAUX

- ❑ Toute nourriture et breuvage doivent être consommés à la salle à manger. Aucune nourriture achetée à l'extérieur n'est autorisée.
- ❑ L'horaire des repas est affiché sur le babillard. Veuillez nous aviser si vous ne pouvez pas arriver à l'heure. Si vous avez besoin d'un lunch, veuillez nous aviser une journée à l'avance.

Nous recevons des journaux à tous les jours. Veuillez les lire à la salle à manger et ne pas les monter à l'étage.



PROPRETÉ – TENUE VESTIMENTAIRE

- ❑ La douche est obligatoire à l'admission.
- ❑ Chaque résidante a la responsabilité de faire son lit le matin et de nettoyer sa chambre. Les draps sont changés chaque mercredi matin, et les résidentes doivent apporter les apportés à la buanderie, avant le déjeuner.
- ❑ Chaque résidante a la responsabilité de faire son lavage. Nous demandons un dépôt de \$5.00 pour une carte, lequel vous sera remis à votre départ en échange de la carte. Les cartes peuvent être chargées du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 h.
- ❑ Nous demandons aux résidentes d'être habillées pour tous les repas à la salle à manger. Après le souper, vous pouvez mettre votre robe de nuit.
- ❑ Nous demandons aux résidentes de porter des pantoufles ou des souliers dans le bâtiment.
- ❑ Si nous vous avons remis une serviette et une débarbouillette à votre arrivée, veuillez nous les remettre à votre départ.



LEVER ET COUVRE-FEU

- ❑ Les heures du lever, du couvre-feu et des repas doivent être respectées.
- ❑ Le lever a lieu à 7 h du lundi au vendredi et à 10 h 30 pendant la fin de semaine.
- ❑ Le couvre-feu est fixé à 23 heures. (Veuillez éteindre les lumières au plus tard à minuit.)
- ❑ Une sieste est permise de 13 h à 14 h, tous les jours.

EFFETS PERSONNELS

Le centre n'est pas responsable de vos effets personnels durant votre séjour. Lorsque vous quittez l'Abri, nous ne gardons vos effets personnels que pendant **deux jours (48 heures)**. Après ce délai, nous pourrions en disposer sans préavis. Nous ne sommes en aucune manière responsables des objets laissés à l'Abri.

SORTIES / DÉPART / VISITES / SÉJOUR

- ❑ Vous êtes libre d'entrer et de sortir de la maison, mais en utilisant uniquement la porte d'entrée.
- ❑ Dans le cas d'un 'lit d'urgence', nous vous demandons de respecter votre date de départ, afin de nous permettre de combler les nombreuses demandes d'hébergement.
- ❑ Chaque résidante doit rentrer avant 23 heures.

Compte tenu des nombreuses demandes d'hébergement, une résidante qui n'est pas rentrée est considérée comme partie définitivement.

- ❑ **Les visiteurs ne sont pas admis dans la maison.**
- ❑ La durée de séjour est directement reliée à votre collaboration, votre comportement et votre niveau de motivation. Un séjour ne peut pas dépasser trois (3) mois.
- ❑ Une contribution financière sera exigée, selon votre situation.



TÉLÉPHONE

- ❑ Un téléphone public est à votre disposition. Nous vous demandons de limiter vos appels à 10 minutes et de ne pas téléphoner après 23 h.
- ❑ Pour les appels reliés à votre plan d'intervention, le téléphone qui se trouve à la sortie du bureau des intervenantes est aussi à votre disposition.
- ❑ Vos messages téléphoniques sont affichés sur le babillard près du bureau des intervenantes.
- ❑ Nous n'acceptons pas les appels à frais virés.
- ❑ Après 23 h, Nous vous demandons de ne plus utiliser votre téléphone cellulaire et de ne pas recevoir des appels téléphoniques.

SÉCURITÉ

- ❑ Veuillez garder la porte de chambre fermée en tout temps.
- ❑ Veuillez apprendre à connaître toutes les sorties d'urgence.
- ❑ Vous n'êtes pas autorisée à vous rendre dans la chambre d'une autre résidante.
- ❑ Vous ne devez pas ouvrir la porte d'entrée principale au rez-de-chaussée pour faire entrer quelqu'un.

ACTIVITÉS

- Service de pastorale : deux fois par semaine. Veuillez consulter l'affiche.
- Les activités de la semaine sont affichées sur le babillard. Nous vous suggérons fortement d'y participer.
- Les intervenantes ont des cartes d'accès à la piscine. Profitez-en !
- Télévision : il y en a une au salon avec une feuille horaire.
- Matériel de tricot, casse-tête, jeux, livres, etc. : demandez aux intervenantes ce qui est à votre disposition.
- Nous offrons un service de post-hébergement, après de votre départ.

LOCAUX

- La salle de séjour, le fumoir, la salle de jeu et la salle à manger sont des pièces communes. Elles sont donc accessibles à toutes. Veuillez respecter l'espace de chacun.
- Les autres étages du centre ne sont pas accessibles, à moins d'être accompagnée d'un membre du personnel.

Collaboration :

Je m'engage à collaborer au plan d'intervention élaboré par les intervenantes. Au besoin, j'autorise l'Abri d'Espoir à communiquer avec les ressources extérieures : travailleur social, médecin, etc., afin que l'aide reçue soit adaptée à ma situation. Je m'engage à donner les preuves (papier) de mes démarches aux intervenantes.

Si mon état de santé physique ou psychologique requiert des soins, je m'engage à collaborer en acceptant de consulter un professionnel de la santé.

Je prends note que le non-respect du code de vie décrit ci-dessous peut entraîner une sanction ou un renvoi.

Décharge

- Je décharge l'Abri d'Espoir de toutes responsabilités concernant les objets personnels perdus, volés ou oubliés.

Signature (obligatoire) : _____

Date : _____

*Si vous avez besoin d'aide ou si des questions vous préoccupent,
les intervenantes sont disponibles 24 heures par jour.*